



Mariage d'un étudiant étranger: Quels droits?

Par **De Sarepta**, le **04/11/2011** à **15:51**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire pour savoir quels sont les droits auxquels je peux raisonnablement prétendre dans la situation suivante:

En effet, je suis étudiant étranger en France depuis près de 6 ans (Nationalité congolaise avec une carte de séjour d'un an renouvelable jusqu'à la fin de ma thèse), ma fiancée est aussi Congolaise mais dispose de la carte de résident aux USA où elle réside.

Nous avons choisi de faire notre mariage en France et d'y vivre.

Puis-je demander un regroupement familial après le mariage à la mairie?, quelles peuvent être les chances de succès d'une telle démarche au regard de la législation en vigueur?.

Merci de m'éclairer.

Cordialement

Par **Domil**, le **04/11/2011** à **17:40**

Il faut que vous ayez des revenus (au moins le SMIC en moyenne sur les 12 derniers mois, sans compter les prestations sociales) et un logement suffisant

Quand vous aurez eu l'autorisation, elle pourra demander dans son pays ou un pays où elle a un droit au séjour, le visa long séjour

Amha, ça serait plus simple, je pense que ce soit vous qui alliez vivre aux USA (et elle va perdre le bénéfice de sa carte verte si elle reste plus de 6 mois en France sur une année civile ou 12 mois d'affilée)